

Chemin de la Selle - Acquisition de terrain à M. BAILLY

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Actuellement propriétaire d'un terrain de 68 a 53 situé chemin de la Selle et compris en zone 1 NA au POS, M. BAILLY a proposé de vendre ce bien à la Ville, qui possède déjà dans le secteur une surface importante de terrains.

En effet, la Ville de Besançon a engagé dans ce quartier une politique d'acquisitions lui permettant de créer une réserve foncière.

Cette parcelle, de 68 a 53, cadastrée section PZ n° 7, libre de toute occupation, a été estimée par le Service des Domaines à 23 000 F, prix de 23 000 F accepté par M. BAILLY.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La Commission d'Urbanisme a donné un avis favorable à l'acquisition.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser l'acquisition par la Ville de la propriété de M. BAILLY. La dépense sera couverte à l'aide des crédits inscrits au chapitre 901.10.210.501.30100 du budget primitif,

- d'autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.